



Questionnaire du Groupe de la BID¹ dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et pour la connaissance de l'identité du client (LBC/KYC) (Institutions non financières)

Les questions ci-après sont destinées à aider les membres du Groupe de la Banque islamique de développement (ci-après dénommé "groupe de la BID") dans leur vérification préalable à l'égard du client. Elles visent à recueillir des informations et à fournir des justificatifs sur les politiques et procédures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme mises en œuvre par leurs clients, les intermédiaires professionnels, les banques correspondantes, les consultants et les organisations non gouvernementales.

1. Informations générales

1.1 Informations générales sur l'entité

Nom de l'institution	
Pays de constitution ou d'immatriculation	
Numéro d'immatriculation / d'agrément	
Forme juridique (Société anonyme, société par actions, société en commandite, à responsabilité limitée ou illimitée, etc.)	
Adresse du siège	
Site web	
Principales activités	
Téléphone	
Fax	
Nom	
Courriel	

1.2 Structure de propriété

1.2.1 Quel est le capital autorisé et le capital-actions émis de votre institution ?

Capital autorisé :

Capital-actions émis :

¹ La Banque islamique de développement (BID), la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (SIACE), la Société islamique pour le développement du secteur privé (SID) et la Société internationale islamique de financement du commerce (SIFC) sont des institutions financières internationales supranationales, intergouvernementales et autonomes, établies en vertu de leurs statuts respectifs et ayant leur siège à Djeddah, Royaume d'Arabie saoudite (ensemble, ces institutions constituent et sont désignées par le terme « Groupe de la BID »).

- 1.2.2 Nom des personnes ou de toute entité juridique qui détiennent ou contrôlent plus de 10 % des actions de votre institution.
- 1.2.3 Les actions de l'institution sont-elles classées en plusieurs ? Oui Non N/A
Si oui, indiquez les catégories d'actions (ordinaires, privilégiées, au porteur ou nominatives) :
- 1.2.4 Votre institution est-elle cotée en bourse ? Oui Non N/A
Si votre réponse est « oui », veuillez citer la bourse et indiquer le symbole.
- 1.2.5 Votre entité a-t-elle des succursales ou des filiales ? Si oui, ce questionnaire s'applique-t-il également à elles ?
- 1.2.6 Y a-t-il eu des changements significatifs de participation (plus de 25%) au cours des cinq dernières années ? Dans l'affirmative, veuillez fournir plus d'informations.

2. Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC / FT)

I. Politiques, pratiques et procédures générales en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux	Oui	Non	N/A
1. Existe-t-il des législations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans le pays où votre société ou institution a été constituée ? Dans l'affirmative, veuillez citer les législations applicables :			
2. Votre institution a-t-elle élaboré des politiques et des procédures pour prévenir, détecter et signaler les transactions suspectes/les activités de financement du terrorisme ?			
3. Votre politique de LBC/FT est-elle conforme aux lois locales et aux normes fixées par le GAFI ?			
4. Ces législations interdisent-elles à votre institution d'être en relation d'affaires avec des sociétés fictives ou d'agir en leur nom ?			
5. Votre politique de LBC/FT est-elle approuvée par le conseil d'administration de votre institution ou par un comité supérieur ?			
6. Votre politique vous impose-t-elle d'identifier la provenance des fonds ou des revenus de vos clients ?			
7. Votre institution se renseigne-t-elle sur les activités commerciales de ses clients et évalue-t-elle leurs politiques ou pratiques de lutte contre le blanchiment de capitaux ?			
8. Votre institution est-elle soumise à la surveillance d'une autorité de supervision ou de régulation ? Si oui, veuillez indiquer le nom de l'autorité de supervision/régulation.			

9. Veuillez indiquer le nom de l'autorité à laquelle vous devez vous adresser en cas de soupçon de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme :			
10. En sus des inspections effectuées par les autorités de supervision/régulation étatiques, votre institution dispose-t-elle d'une fonction d'audit interne ou contracte-t-elle un tiers indépendant qui évalue régulièrement les politiques et pratiques de lutte contre le blanchiment de capitaux ?			
11. Votre entité dispose-t-elle d'une politique de lutte contre la corruption ? (Si oui, veuillez en fournir une copie)			
12. Votre institution dispose-t-elle de politiques applicables aux relations avec les personnes politiquement exposées (PPE), leurs familles et leurs proches ?			
13. Votre institution dispose-t-elle de procédures appropriées de conservation des dossiers conformément aux lois applicables ? Si oui, veuillez indiquer la durée de conservation des dossiers.			
II. Évaluation des risques	Oui	Non	N/A
14. Votre institution procède-t-elle à une évaluation des risques liés à la clientèle et à ses transactions ?			
15. Votre institution détermine-t-elle le niveau approprié de vérification préalable approfondie nécessaire pour les catégories de clients et les transactions dont votre institution a des raisons de croire qu'elles présentent un risque ? accru d'activités illicites			

III. Connaissance de l'identité des clients, Vérification préalable et Vérification préalable approfondie	Oui	Non	N/A
16. Votre institution exige-t-elle la vérification de l'identité de tous les clients et contreparties (personnes physiques ou morales) à l'entame de la relation ? (nom, nationalité, adresse, numéro de téléphone, profession, âge/date de naissance, numéro et type de pièce d'identité officielle valable, ainsi que le nom du pays/état qui l'a délivrée) ?			
17. Votre institution dispose-t-elle de procédures pour établir un dossier pour chaque nouveau client contenant ses documents d'identification et les informations relatives à la connaissance du client ?			
18. Votre programme d'identification des clients exige-t-il qu'une vérification préalable approfondie soit exercée à l'égard de certains clients susceptibles de présenter un niveau élevé de risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme pour votre institution, à l'instar des clients des banques privées internationales et des banques correspondantes, ou des clients originaires de pays à haut risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ?			

19. Votre institution dispose-t-elle d'un processus pour examiner périodiquement et, le cas échéant, mettre à jour les informations relatives aux clients à haut risque ?			
IV. Transactions à signaler, prévention et détection des transactions menées avec des fonds illicites	Oui	Non	N/A
20. Votre institution dispose-t-elle de politiques ou de pratiques pour l'identification et la déclaration des transactions qui doivent être signalées aux autorités ?			
V. Suivi des transactions			
21. Votre institution dispose-t-elle d'un programme de suivi des activités inhabituelles et potentiellement suspectes qui pourraient l'exposer à des risques de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme ?			
22. Votre institution filtre-t-elle les paiements en fonction des listes de sanctions pertinentes des Nations unies ?			
VI. Formation à la lutte contre le blanchiment de capitaux	Oui	Non	N/A
23. Votre institution dispense-t-elle une formation sur les sanctions et embargos relatifs à la LBC/FT aux employés concernés, notamment <ul style="list-style-type: none"> • Identification et déclaration des transactions qui doivent être signalées aux autorités gouvernementales. • Exemples des différentes formes de blanchiment de capitaux impliquant les produits et services de l'institution. • Politiques internationales, nationales et internes de lutte contre le blanchiment de capitaux. Si oui, à quelle fréquence ?			
24. Votre institution conserve-t-elle des dossiers de ses séances de formation, notamment les registres de présence et les documents utilisés ?			
25. Votre institution dispose-t-elle de politiques pour communiquer au personnel concerné les nouvelles lois relatives aux sanctions et embargos en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ou les changements apportés aux politiques ou pratiques en vigueur en la matière ?			
26. Votre institution sous-traite-t-elle certaines de ses fonctions relatives aux sanctions et embargos pour la LBC/FT ? <p>Si oui, veuillez répondre à la question ci-dessous.</p>			

VII. Informations et documents complémentaires

Veillez joindre les documents suivants au présent formulaire :

- Certificat d'immatriculation/d'agrément ;
- Règlement / Statuts.
- Politiques / Directives LBC/FT/KYC ;
- Liste des actionnaires / propriétaires et leur pourcentage de participation respectif
- Liste des membres du conseil d'administration (ou des administrateurs), indiquer leur nationalité et les actionnaires qu'ils représentent
- Liste des membres de l'équipe de direction et indiquer leurs fonctions respectives et le nombre d'années de service.
- Rapport annuel et état financier.

Je, soussigné, certifie par la présente que les informations ci-dessus sont véridiques et exactes et que je suis autorisé à remplir le présent document.

Nom : _____

Signature _____

Fonction _____

Date : _____

Cachet officiel

(P.S. Veuillez-vous assurer que le présent formulaire est dûment rempli, signé et estampillé afin qu'il puisse être exploité).